



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
6 août 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
**Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication**
Trente et unième session
Genève, 15-17 octobre 2014
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises: les bonnes pratiques en matière de suivi et d'application et les mécanismes de contrôle du respect des normes.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session.
6. Adoption du rapport.

II. Annotations

Point 1
Élection du Bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) est invité à élire un président et un vice-président-rapporteur.



Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail dispose de trois jours ouvrables. Il est donc proposé que la 1^{re} séance plénière, le mercredi 15 octobre 2014, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2) et à la présentation du point 3. Les séances suivantes seront consacrées à l'examen détaillé du point 3 de l'ordre du jour et à la présentation et à l'examen détaillé des points 4 et 5. Le secrétariat établira un calendrier provisoire indiquant la liste des questions à examiner, qui sera disponible le premier jour de la session.

Documentation:

TD/B/C.II/ISAR/69

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises: les bonnes pratiques en matière de suivi et d'application et les mécanismes de contrôle du respect des normes

3. À l'issue des débats de la trentième session, le Groupe de travail a proposé d'examiner les bonnes pratiques en matière de suivi et d'application, ainsi que les mécanismes de contrôle du respect des normes au titre du point principal de l'ordre du jour de sa trente et unième session consacré aux éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises. Le secrétariat de la CNUCED a donc établi la documentation ci-après de manière à faciliter les délibérations du Groupe de travail à ce sujet.

Documentation:

TD/B/C.II/ISAR/70

Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises: les bonnes pratiques en matière de suivi et d'application et les mécanismes de contrôle du respect des normes

Point 4

Questions diverses

4. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner plusieurs questions, telles que les travaux de suivi relatifs au guide pratique pour le développement de la comptabilité menés entre ses sessions, ainsi que d'autres questions abordées lors de précédentes sessions. En vue de faciliter la coordination et la coopération, le Groupe de travail pourra envisager, à sa trente et unième session, d'accorder du temps à d'autres organisations internationales et régionales s'employant à promouvoir la publication d'informations de qualité par les entreprises pour que ces organisations puissent faire part des activités qu'elles ont respectivement menées entre les deux sessions. La trente et unième session du Groupe de travail se déroulera en même temps que le Forum mondial de l'investissement 2014. À cet égard, les participants à la session du Groupe de travail sont invités à assister, le 14 octobre, au sommet de haut niveau qui aura lieu le matin et à la réunion sur les bourses de valeurs pour un développement durable, qui se tiendra l'après-midi.

Point 5**Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session**

5. L'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session du Groupe de travail sera examiné en tenant compte des débats de sa trente et unième session et de ses sessions précédentes.

Point 6**Adoption du rapport**

6. Le Groupe de travail pourrait adopter des conclusions concertées, s'il le juge nécessaire. Le Président pourrait établir un résumé. Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président après la clôture de la session et sera soumis à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement à sa septième session, en 2015.
